



Région
Hauts-de-France

**PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS
VOLET « PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE » (*AVANT PROJET*)
RÉUNION DU RÉSEAU D'ÉCHANGES THÉMATIQUES
22 MARS 2018**

PRPGD

Contexte législatif



■ **Loi Notre du 7 août 2015 et Décret PRPGD de juin 2016**

transfère à la Région la compétence de planification de l'ensemble des déchets, et prévoit l'élaboration du PRPGD pour février 2017

■ **Loi TECV du 17 août 2015**

nouveaux objectifs de réduction et de valorisation des déchets, lutte contre les gaspillages, promotion de l'économie circulaire,

- **Valorisation matière de 70% des déchets du BTP** en 2020 ;
- Valorisation matière **de 55% des déchets non dangereux** en 2020 et 65% en 2025 ;
- **Réduction de 30%** des déchets non dangereux admis **en installation de stockage** en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025 ;
- Réduction des déchets des activités économiques
- Développement du tri à la source des **déchets organiques** généralisé à tous les producteurs de déchets avant 2025 (...)

■ **Ordonnance SRADDET du 28 juillet 2016 et décret du 3 août 2016**

le plan régional de prévention et gestion des déchets est intégré au SRADDET lequel doit être adopté pour juillet 2019

PRPGD

Objectifs

- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets a pour objet de **coordonner** à l'échelle régionale **les actions entreprises par l'ensemble des parties** prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets - **article R-541-13 code l'environnement**

- La politique de prévention et de gestion des déchets est un **levier** essentiel de la **transition vers une économie circulaire** - **article L-541-1 code de l'environnement**

- Le PRPGD aura pour objectif d'**accompagner** les acteurs économiques et les territoires dans l'évolution de la politique déchet pour **répondre aux enjeux** de la **nouvelle échelle régionale** et aux **nouveaux objectifs de transition** énergétique et de croissance verte :
 - Par une **approche intégrée des enjeux et moyens des territoires**, et des synergies entre les acteurs régionaux ;
 - Par une **articulation forte à une feuille de route régionale en matière d'économie circulaire** et de TRI-Rev3 ;
 - Par une **déclinaison opérationnelle** dans les territoires.

PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire

- **un état des lieux** de la prévention et de la gestion des déchets (origine, composition, transport)
- **une prospective à 6 et 12 ans** de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter
- **des objectifs** en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales
- **une planification de la prévention et de la gestion des déchets à 6 et 12 ans**, mentionnant les limites aux capacités annuelles d'élimination ainsi que les installations à créer ou adapter
- **un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire**

Attendus du
PRPGD



PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire



A ce jour, existence de différentes approches de l'économie circulaire...

mais

Elles s'accordent toutes sur le fait que l'économie dite linéaire « produire, consommer, jeter », a atteint ses limites, et que l'économie circulaire dans son organisation en boucles serait conservatrice de ressources

PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire



L'économie Circulaire se présente comme une stratégie combinant préservation des ressources et développement économique, de nature à dynamiser les territoires en renforçant l'identification et l'utilisation de leurs propres ressources (matières, eau, sol, énergie, ..) avec un impact positif sur les activités et l'emploi.

PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire



Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Schéma Régional Biomasse

Schéma de promotion des Achats Responsables

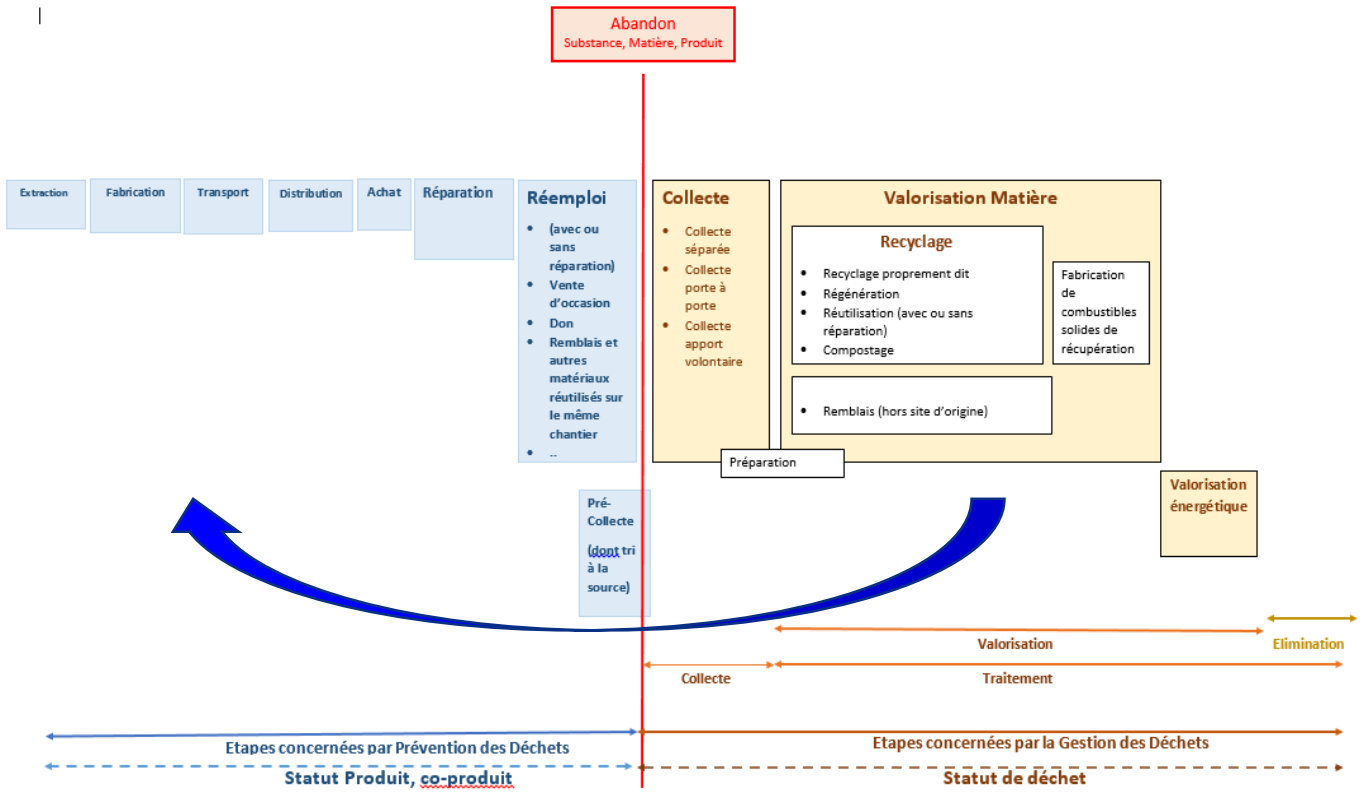
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Troisième Révolution Industrielle – Rév3

Au niveau
Régional

PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire



↩

↪

↩

↪

↩

↪

Etapes concernées par Prévention des Déchets

Statut Produit, co-produit

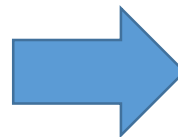
Etapes concernées par la Gestion des Déchets

Statut de déchet

« Agir sur le cycle de valorisation des matières issues des déchets »

PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire



Plastiques
Terres Rares-Métaux stratégiques
Sédiments
Textiles
Biodéchets
Matériaux issus du BTP

PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire



Pour poser les bases d'un premier plan d'actions en faveur de l'économie circulaire et vecteurs de changement de modèle de développement, se sont dégagés des groupes de travail :

- Différents [principes directeurs](#)
- Des [éléments de méthode](#) pour passer à l'action
- Des [premières propositions d'actions](#), de façon [différenciée pour chaque première filière](#)
[« Ressources Matières issues des Déchets » retenue](#)

PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire

Sept Principes retenus pour élaborer un premier plan d'actions :

1. Considérer que le Déchet = Ressource

⇒ Passer de la gestion des déchets à la production de Ressources

2. Passer de la Hiérarchie des modes de traitement de déchets à Hiérarchie des modes de valorisation des déchets/ressources

⇒ Envisager valorisation « matière » puis « énergétique »

3. Intégrer des notions de cascades de valorisation

⇒ De la plus haute valeur ajoutée à la plus faible valeur ajoutée

4. Boucler la boucle, maintien des matériaux dans l'économie

⇒ Principe de proximité, boucles courtes, circuits courts

PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire



5. Appliquer la Hiérarchie des ressources lors de l'usage

⇒ Utilisation des matières premières recyclées, puis renouvelables, puis recyclables pour une utilisation optimale des ressources disponibles

6. Prendre en compte l'impact du cycle de vie et la gestion du risque

⇒ Utilisation privilégier les traitements de recyclage avec un moindre impact environnemental, concevoir des nouvelles matières recyclées ou produits recyclables

Pour ...

7. Créer de l'emploi, développer les activités sur le territoire

PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire



Des éléments de méthode pour passer à l'action :

- Créer des « Comités Régionaux Ressources » et une animation inter-comités
- convenir que les actions pourront relever du secteur privé et/ou du secteur public
- Envisager que les actions seront de nature à appréhender différents enjeux
- Considérer que la portée de ces actions pourra être locale, régionale, nationale, européenne, de manière adaptée, en fonction des filières « ressources matières »
- Recourir à l'expérimentation comme mode d'action à privilégier
- Encourager l'innovation et la recherche
- Appuyer le développement, l'accès et la diffusion des connaissances

PRPGD

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire



**FILIÈRE RESSOURCES-MATIÈRES
PLASTIQUES**

*A titre
d'illustration*

Ressources considérées

- Polymères Thermoplastiques , Polymères de commodités (>80% du marché) (PP, PE, PS, PET, PVC)
- issus des déchets provenant de l'emballage, de l'automobile, des équipements électriques et électroniques, du Bâtiment et Travaux Public,...



Polyéthylène-téréphtalate
PET



Polyéthylène haute densité
PEHD



Polychlorure de vinyle
PVC



Polyéthylène basse densité
PEBD



Polypropylène
PP



Polystyrène
PS



Autres

FORCES

- **Présence en région et dynamisme des acteurs sur toute la chaîne de valeur : collecte, recyclage, régénération, plasturgie et metteurs au marché** (transport, agroalimentaire,...)
- **Force de la recherche régionale autour de ces thématiques**
- Forte présence des centres de décision de la grande distribution
- Présence d'un pôle de compétitivité, de clusters sur l'aval (Plasturgie, transport, IAA, distribution,...) et d'une plateforme de ressources sur l'Analyse du Cycle de Vie
- Positionnement géographique au cœur de l'Euro Région

OPPORTUNITES

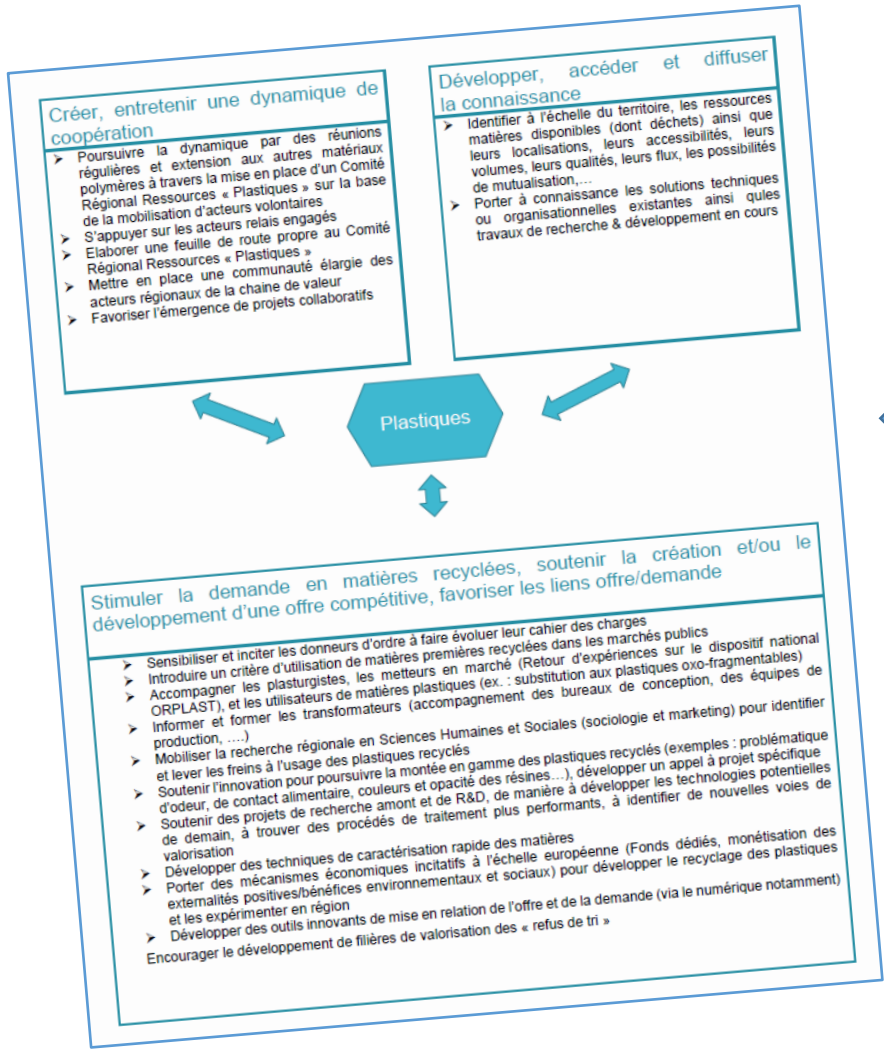
- Déploiement du Paquet « économie circulaire » et de la **stratégie plastique de l'Union Européenne**, Loi de transition énergétique pour la croissance verte, **Elaboration d'une feuille de route nationale pour l'Economie Circulaire**, Décret « 5 flux » pour les déchets d'activités économiques, extension à venir des consignes de tri
- Limitation des importations de déchets par la Chine
- Développement de voies de valorisation alternatives et complémentaires (plastic to monomer, plastic to fuel, pyrogazéification,...)

FAIBLESSES

- **Sur l'aval, peu de centres de recherche industriels et de centres de décision**, (manque de leviers d'action sur le choix des matières chez les industriels utilisateurs)
- **Retard de la mise en place de l'extension des consignes de tri**
- Difficultés à accéder aux gisements (captage des différentes résines de plastiques)
- Proximité de la Belgique (différentiel de réglementation)
- Beaucoup de Petites et Moyennes Entreprises et peu d'Entreprises de Taille Intermédiaire
- Filière combustibles solides de récupération encore peu développée hors cimenteries

MENACES

- **Concurrence de la valorisation énergétique chez nos voisins européens**
- **Nouveaux entrants (résines) et leur intégration dans les filières, gisements contenant des substances réglementées (ex : Brome, ...)**
- Déstabilisation de la chaîne de valeurs suite à la décision chinoise de restreindre ses importations de déchets



« Inscrire la région Hauts-de-France dans la dynamique européenne et nationale de l'économie circulaire des plastiques en impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur présent sur le territoire pour augmenter l'offre et la demande en matières recyclées »

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

CCES :
lancement
15 mai 2017

Rencontre EPCI
10 juillet 2017

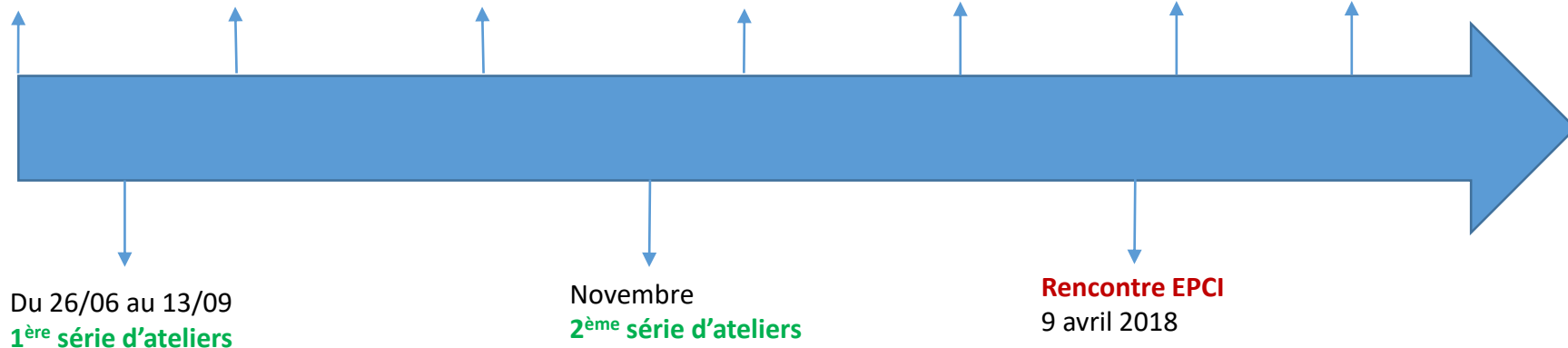
CCES :
état des lieux
2 octobre 2017

CCES :
prospective
18 décembre 2017

CCES :
économie
circulaire
19 mars 2018

CCES :
orientations
détaillées
28 mai 2018

CCES :
avis sur projet de
PRPGD
10 Septembre 2018



1^{ère} série d'ateliers :

- BTP : **26 juin 2017**
- Déchets dangereux : **3 juillet 2017**
- Déchets non dangereux : **7 juillet 2017**
- Biodéchets : **7 juillet 2017**
- Economie circulaire : **13 septembre 2017**

2^{ème} série d'ateliers :

- Economie circulaire : **9, 13, 14 et 20 novembre 2017**
- Déchets d'activités économique : **10 novembre 2017**
- Biodéchets : **13 novembre 2017**
- Déchets ménagers et assimilés : **13 novembre 2017**
- BTP : **14 novembre 2017**
- Déchets dangereux : **14 novembre 2017**

Retour de vos contributions

legranddessein.fr

MERCI




Lancement de la seconde ... x +
 Lancement de la seconde ... x +
 legranddessein.fr
 Les plus visités Débuter avec Firefox À la une Hotmail Personnaliser les liens Windows Media Windows PUBLIER! Hugo Fourdin

Participons.net
 Région Hauts-de-France
 Comprendre Participer Contacter-nous

rechercher

Qu'est ce que le SRADDET

- Ses objectifs
- Ses enjeux
- Ses dimensions
- Son calendrier

Sa concertation

- Les étapes de la concertation
- Les ateliers régionaux
- Les conférences territoriales
- Déposer votre contribution

Ses ressources

- Les productions des ateliers régionaux

Télécharger

La plaquette sur les trajectoires et la gestion des transitions

LE GRAND DESSEIN
 Document de travail préparatoire à l'atelier
 Les trajectoires et la gestion des transitions

LE GRAND DESSEIN
 Hauts-de-France

Une région **attractive**, des **territoires moteurs**,
 un développement **équilibré**.

Lancement de la seconde phase de concertation

Le Grand Dessein et ses dimensions thématiques

La Loi NOTRE crée l'obligation pour les régions de produire un nouveau schéma de planification, dénommé SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui fusionnera plusieurs schémas existants.

Dans ce cadre, la Région Hauts-de-France lance une large concertation avec les territoires et les acteurs régionaux sur des dimensions thématiques qui composent le SRADDET. Ces concertations par dimension permettent de décliner, par thématique, les objectifs du SRADDET mais aussi de formuler des objectifs spécifiques à chacune d'entre elles.

Les dimensions thématiques du SRADDET, dénommé « Grand Dessein », sont au nombre de 5.

Vous pouvez les découvrir en cliquant sur les rouages, ci-dessous :

- Climat air énergie
- infrastructures de transports et intermodalité
- Déchets
- Numérique

Cette concertation est un élément essentiel de l'élaboration du nouveau Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires